

COMPTE-RENDU DE PRESSE DE LA REUNION DU BUREAU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2009 A 20 HEURES 30

Présents : Guy HILAIRE, Pierre GIBERT, Marc LIABEUF Marc MOURET, Jean-Louis REYNAUD, Josette ARNAUD, Rémy BRUNEL, Philippe GAZANION, Gérard TESTUD, Michel PASCAL, Michel FRADET, Lionel BRUCHET, André BOYER, Jean-Paul ARCHER, Paul BRAUD, Jean-Claude CHABALIER, Serge BOYER, Thérèse BERNIER.

Absent : Didier SABY.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Marc Mouret

PROJET D'ENFOUISSEMENT ET TERRITOIRES NORD DU DEPARTEMENT SUR LES COMMUNES DE CAYRES ET SENEUJOLS

Marc MOURET donne un compte rendu de la réunion du Comité de Défense « Préservons le Plateau du Velay Volcanique » qui s'est tenu le vendredi 11 septembre à Cayres, avec son Président Vincent Dewilde. L'association sollicitera vraisemblablement la Communauté de Communes pour un soutien financier. Le bureau souhaite s'engager contre le projet et décide que le prochain conseil communautaire aura lieu sur le site, le samedi 3 octobre prochain à 14 heures avec à l'ordre du jour, une prise de position concernant le projet de centre d'enfouissement.

Rapporteur : Guy HILAIRE

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE COSTAROS (AMENAGEMENT DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC – SALLE SOCIO CULTURELLE)

Par courrier du 28 Juillet 2009, Monsieur le Maire de Costaros sollicite un fonds de concours pour l'aménagement de la salle socio culturelle au rez-de-chaussée de la Maison des Services au Public. Monsieur le Maire précise que le coût de cette salle subvention déduite s'élève à 96 840 euros.

Le bureau est favorable au versement du fonds de concours à Costaros mais souhaiterait qu'un règlement soit formalisé le plus rapidement possible.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Guy HILAIRE

FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES AYANT SUBI DES PERTES DE DOTATIONS D'ETAT (AUGMENTATION POTENTIEL FISCAL)

Un travail important et complexe doit être fait pour impacter l'incidence de l'augmentation de la richesse fiscale liée à l'encaissement du produit de taxe professionnelle (travail en cours). La compensation à l'euro près semble difficile, les services n'ayant pas les moyens de mesurer le seul impact de la taxe professionnelle « éolienne ».

Un groupe de travail constitué de Paul BRAUD, Jean-Louis REYNAUD, Marc MOURET, Guy HILAIRE, Pierre GIBERT, Marc LIABEUF se réunira pour faire des propositions. La première réunion est prévue Jeudi 8 octobre à 20 heures 30 à la Communauté de Communes.

FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT JEAN LACHALM (CONTREPARTIE ENCAISSEMENT PRODUIT DES EOLIENNES

Dans le cadre du vote du budget primitif, une somme de 30 000 euros a été inscrite pour la Commune de St Jean Lachalm (contre partie éoliennes). Le Bureau délibère pour confirmer cet engagement qui sera affecté en investissement (voirie) sur le budget communal

POINT SUR LES SUBVENTIONS ATTRIBUEES ET VERSEES

Certaines associations n'ont pas fourni de justifications pour le versement de leur subvention. Les associations concernées devront fournir leurs justifications le plus rapidement possible afin que leur subvention soient versées.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Pierre GIBERT

PETIT PATRIMOINE : DEMANDE DE LA COMMUNE DE LAFARRE (FOUR DE LARGIER) ET DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU PONT DE LA CASTIER

Monsieur le Maire de Lafarre sollicite la Communauté de Communes pour la restauration du Four de Largier. Ces travaux seraient effectués par les employés intercommunaux ; la Commune de Lafarre sollicite la prise en charge des matériaux par la Communauté de Communes. Le montant des fournitures s'élève à 2 342.36 euros TTC. La commission environnement est favorable à cette prise en charge.

Monsieur le Maire de Landos sollicite la Communauté de Communes pour subventionner l'Association des Amis du Pont de la Castier dans le cadre de la restauration du lavoir et de la Fontaine de Grabille à Landos. Le montant total des fournitures s'élève à 867.45 euros TTC, la réalisation étant effectuée par les membres de l'Association. La commission environnement est favorable à cette prise en charge.

Le bureau donne un avis favorable à la demande de l'Association des Amis du Pont de la Castier et à celle de la Commune de Lafarre.

DEMANDE DE LA MAIRIE DE LAFARRE : REALISATION D'UNE PALISSADE POUR PROTEGER LES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES AU LIEU DIT LA THEOULE

Monsieur le Maire de Lafarre sollicite la Communauté de Communes : une association d'habitants du village de la Théoule se propose d'améliorer le lieu de stockage des conteneurs à ordures ménagères ; ils prendraient à leur charge le bétonnage d'une plateforme. La communauté est sollicitée pour prendre en charge la réalisation d'une palissade en bois. Le bureau est favorable à la demande des habitants du village de la Théoule

POINT SUR LES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Présentation par Serge BOYER du projet de Séneujols

Paul BRAUD sollicite la mise en place d'un système d'aide direct incitatif pour les porteurs de projets photovoltaïques qui s'engagent à implanter leur siège sur le territoire communautaire.

ECONOMIQUE

Rapporteur : Marc Mouret

PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET « OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION »

La communauté de communes des Sucs est venue présenter l'Opération Collective de modernisation qu'elle a mise en place. Cela s'inscrit dans une stratégie afin de ne laisser aucun secteur sans aide.

Pour mettre en place cette opération, il faut déposer un dossier en préfecture avec un minimum de 20 projets recensés ainsi que des actions collectives. Si l'Etat est d'accord, une convention est signée. Ensuite il faut travailler avec la préfecture sur les modalités pratiques de l'aide, c'est-à-dire un règlement intérieur. Il y a des règles prédéfinies mais la communauté peut en définir certaines comme un bonus de création d'emploi ou d'évolution du chiffre d'affaire. Le comité de pilotage comprend 2 voies : une pour la communauté de communes et une pour l'Etat. Chaque dossier passe devant le comité de pilotage puis devant le conseil communautaire.

La première étape serait donc de recenser les besoins avec les communes et les chefs d'entreprises puis d'entrer dans une phase de négociation avec l'Etat pour lancer l'OCM.

Un questionnaire à destination des chefs d'entreprises sera préparé par les services et proposé à la prochaine commission développement économique.

PROJET « VALORISATION PRODUCTION LAITIERE » : PRESENTATION DU PROJET, VALIDATION ET REPERAGE DES ACTEURS

L'objectif de cette opération est de valoriser la production laitière d'une partie du territoire. Pour mener à bien ce projet il faut arriver à intéresser des agriculteurs dont certains qui soient chefs de file. La commission « développement économique » propose d'identifier un groupe d'agriculteurs

Parallèlement la Communauté va travailler à faire émerger un groupe et la chambre va étudier les différentes solutions.

Marc MOURET souhaite que les maires transmettent à la Communauté la liste des agriculteurs de leur commune qui sont producteurs de fromage.

TOURISME

Rapporteur : Jean-Louis REYNAUD

GITE D'ETAPE : SUITE A DONNER A LA DEMANDE D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE

Il est proposé au bureau de se prononcer sur la demande du gestionnaire souhaitant faire équiper le gîte en paroi de douche (actuellement des rideaux).

Le bureau est favorable à cet investissement qui est de l'ordre de 1500 euros (fourniture et pose).

PERSONNEL

Rapporteur : Guy HILAIRE

REGIME INDEMNITAIRE ASSISTANTE ADMINISTRATIVE

Suite à une réorganisation du service administratif, l'agent recruté pour être affecté au poste d'assistante s'est vu confier la mission de secrétaire, secrétaire quant à elle, qui a évolué et a été affecté sur le poste d'assistante administrative. Le Bureau est favorable à la mise en place d'un régime indemnitaire.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SECRETAIRE

Le contrat de la secrétaire arrive à échéance le 20 octobre prochain (besoin occasionnel de 6 mois). Pour palier aux absences non remplacées (coordonnateur enfance, secrétaire à 80 %) Le bureau décide de reconduire ce contrat. La reconduction sera faite sur une nouvelle période de 3 mois.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT DE DEVELOPPEMENT

L'agent de développement remplaçant a un contrat jusqu'au 30 octobre, l'agent titulaire doit reprendre ses fonctions le 1^{er} décembre. Le Bureau décide de reconduire jusqu'à la même date le contrat de l'agent remplaçant.

CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA MNT

Le bureau autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la MNT ; cette convention permettra à la MNT d'indemniser les agents sans avis du Comité Médical (agents en demi traitement et affiliés à la MNT pour le risque prévoyance) ; cet avis est toujours donné avec beaucoup de retard ce qui pénalise les agents. Cette convention n'engage pas la collectivité financièrement.

CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CDG 43 : MEDECINE PREVENTIVE

Le Bureau autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le CDG 43 ; à ce jour, la Communauté de Communes était affiliée au service de médecine préventive du CG43 mais il y a lieu d'actualiser le conventionnement (visites médicales tous les 2 ans et changements de tarifs).